



## Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **lundi 14 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date d'affichage : 23 mars 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Luc Chavassieux

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Chantal Besson

Secrétaire de séance : Mme Blanc Anik

---

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER**

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 02 février 2022

#### **Délibérations :**

- ✓ Modification de l'objet social de la SPL « Enfance en Pays Mornantais »

#### **Syndicats et commissions :**

- ✓ SMAGGA

#### **Actualité et Questions diverses**

Adopté à l'unanimité

## ❖ DELIBERATIONS

### 1. Approbation du compte administratif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2021 du budget communal qui se présente comme suit :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses 2021	687 685.35€
Recettes 2021	802 169.62 €
Résultat de l'exercice 2021	114 304.27 €
Résultat de clôture 2020 – excédent	15 000 €
<b>GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>129 304.27€</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses 2021	137 671.89 €
Recettes 2021	174 845.16 €
Résultat de l'exercice 2021	37 173.27€
Résultat de clôture exercice 2020 excédent	58 798.14€
Résultat de clôture exercice 2021 excédent	95 971.41€

Solde Reste à réaliser reporté en 2022 - 74 087.61 €

**GLOBAL DE CLÔTURE 21 883.80€**

Détails du compte administratifs :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

Dépenses	2021	Recettes	2021
011 - Charges à caractère général	150 820,51	013 - Remboursement de charges de personnel	20 975,44
012 - Charges de personnel	351 156,62	70 - Produits des services et du domaine	88 608,26
65 - Autres charges de gestion courante	109 621,37	73 - Impôts et taxes	443 307,65
014 - Prélèvement SRU FPIC	62 788,00	74 - Dotations	228 437,21
020 - Dépenses imprévues		75 - Autres produits de gestion courante	19 227,07
66 - Charges financières	11 024,85	76 - Produits financiers	-
67 - Charges exceptionnelles	-	77 - Produits exceptionnels	1 613,99
<b>Sous Total Opérations réelles</b>	<b>685 411,35</b>	<b>Sous Total Opérations réelles</b>	<b>802 169,62</b>
Sous total Opérations d'ordre	2 454,00	Sous total Opérations d'ordre	-
<b>Sous Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>687 865,35</b>	<b>Sous Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>802 169,62</b>
		<b>002 - reprise du résultat reporté N-1</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>687 865,35</b>	<b>Total</b>	<b>817 169,62</b>

**Excédent de financement section de fonctionnement N+1      129 304,27**

## SECTION INVESTISSEMENT 2021

Dépenses	2021	Recettes	2021
Opérations		Subventions sur Opérations	
020 Dépenses imprévues		10 - Dotations, fonds divers dont 1068	142 832,77
10 - Dotations, fonds divers		13 - Subventions d'équipements versées	28 507,72
13- Subvention d'investissement		16- Dépôts et cautionnement	450,67
16 - Emprunts	41 497,85	27 -Autres immos financières	600,00
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions	8 000,00		

21 - Immobilisations corporelles	88 174,04		
23 - Immobilisations en cours			
27 Autres immobilisations financières			
<b>Sous Total Opérations réelles</b>	<b>137 671,89</b>	<b>Sous Total Opérations réelles (hors 1068)</b>	<b>172 391,16</b>
Sous total Opérations d'ordre		Sous total Opérations d'ordre	2 454,00
<b>Sous Total Dépenses Investissement</b>	<b>137 671,89</b>	<b>Sous Total Recettes d'Investissement</b>	<b>174 845,16</b>
déficit		<b>001 - reprise du résultat reporté N-1</b>	<b>58 798,14</b>
<b>Total</b>	<b>137 671,89</b>	<b>Total</b>	<b>233 643,30</b>
<b>Reste à réaliser en dépenses</b>	<b>77 789,61</b>	<b>Reste à réaliser en recettes</b>	<b>3 702,00</b>

Hors de la présence de M. Luc Chavassieux maire, sous la présidence de M Pascal Furnion, doyen le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

## 2. Approbation du compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3. Affectation de résultats

Après avoir entendu, ce jour, la balance et les résultats de l'exécution du budget visé par le comptable au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que les documents ci-dessus présentent un excédent de fonctionnement de clôture de :

129 304.27€

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit les résultats :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	114 304,27 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 000,00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>129 304,27 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	95 971,41 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-74 087,61 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 129 304,27 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	104 304,27 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	25 000,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide, d'affecter le résultat de fonctionnement comme expliqué ci-dessus

#### **4. Vote des taux**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

Décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.08 % (19.05% de taux communal et 11.03% de taux départemental)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.96 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **5. Vote du Budget Primitif**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2022 du budget communal qui se présente comme suit :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses

799 947 €

Recettes 799 947 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses 287 756.61€

Recettes 287 756.61€

Vu l'avis de la commission des finances

Vu le projet de budget primitif

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

Approuve le budget primitif 2022 tel que présenté.

### **6. Subvention – Aide à l'Ukraine**

En violation du droit international, l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe le 24 février 2022 a jeté sur les routes, des millions de réfugiés, essentiellement des familles avec femmes et enfants.

Avec l'intensification du conflit, cette situation de précarité ne cesse de s'intensifier et ces déplacés ont un besoin urgent d'hébergement et d'un appui financier et matériel.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 2 500€ à la protection civile pour aider la population Ukrainienne.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la Subvention de 2500€ versée à la protection civile.

### **7. Délibération permettant d'approuver le lancement de l'opération « rénovation énergétique de l'école de Chaussan »**

Monsieur Philippe Boutry, assistant à maîtrise d'ouvrage et Monsieur le Maire présentent le projet de rénovation énergétique de l'école.

Ce projet a pour objectif de répondre au décret tertiaire et définir les détails des besoins.

On peut regrouper les travaux en deux grandes thématiques :

✓ **En termes d'isolation :**

- Les planchers bas seront isolés en sous face autant que faire se peut
- Une isolation thermique par l'extérieur sera mise en place y compris la façade principale avec le respect de son identité. Le traitement des ponts thermiques sera systématique.
- L'isolation horizontale sera complètement reprise selon l'existant, isolation horizontale, sous rampant, sarking ... selon le résultat des études après sondages.
- La verrière sera démontée au niveau de sa toiture, celle-ci sera reprise intégralement avec du bardage double peaux compris intégration de puits de lumière
- L'ensemble des menuiseries extérieures seront remplacées par des menuiseries aluminium en triple vitrage.
- L'ensemble des ouvertures extérieures seront recalculées. Les retombées et allèges vitrées inutiles seront remplacés par du complexe type « siporex » + ITE.
- Des stores type SREEN extérieurs sous coulisses, électrique, radio et programmable seront mis en place.
- Travaux minimums d'adaptation intérieur

✓ **En termes de production de chaleur :**

- Une production de chaleur par une chaudière à granulés ou par du bois déchiqueté sera mise en place de la chaudière existante.
- Un silo bois ou granulés sera mis en place dans l'actuel local cuves fioul
- Un réseau de chauffage desservant toute l'école sera mis en place.
- La mise en place d'une PAC en lieu et place des convecteurs du modulaire sera étudié
- Une VMC Double Flux avec un rendement  $\geq 80\%$  sera mise en place
- Repenser la production d'ECS
- Mise en place d'une GTB

Le projet s'étalera de mai 2022 avec la consultation MOE jusqu'à septembre 2024 : réception des travaux.

Le budget prévisionnel s'élève à 700 000€ HT.

La commune prévoit les demandes de subventions suivantes :

DETR :

COPAMO : rénovation énergétique

Syder

Partenariat Territorial

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

Donne son accord sur le lancement de l'opération d'aménagement décrite ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation du MOE

**❖ *Actualité et Questions diverses :***

➤ **Retour sur la résidence de Toposcop dans le cadre de l'étude de Centralité**

3 points forts dans la résidence :

Mercredi matin : rencontre avec les partenaires sur le diagnostic et les orientations

Ateliers avec la population

Matinée avec les enfants de l'école autour d'une maquette de l'école avec la question : comment les enfants voient l'évolution de leur école.

➤ Journée sécurité routière a eu lieu avec le CME, la prévention routière et l'association du Rallye

14 participants

Une matinée très intéressante et très bien organisée.

A reconduire dans les années futures.

➤ 26 mars : journée de l'environnement

RDV à 9h au local technique pour le nettoyage du village

➤ Redémarrage des rencontres de quartiers

Prochain conseil municipal : 04 avril

Séance levée à 23h00

